

*Blocage 5 ans de la vente à un plaisancier,
Si le navire est de compétition, vente possible
avant 5 ans.*



TITRE DE NAVIGATION

AUTRE CARTE DE CIRCULATION

Le présent titre de navigation est délivré en application

des articles 7 et 8 de la loi du 1^{er} avril 1942 au navire **ACAPELLA**

Immatriculé le **29 MAI 2006** sous le n^o **D18991 L** au

quartier des affaires maritimes de **AURAY (1)**

AURAY le **29 MAI 2006**

L'Administrateur
des Affaires Maritimes.



(1) En cas de rémunération d'un marin, le quartier des Affaires Maritimes délivre un « rôle d'équipage ».